

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016009

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Cession au profit de la Société I3F du bien en totalité situé au 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67.

EXPOSE :

Le Maire a, par décision n°366 du 18 décembre 2015, fait usage du droit de préemption urbain pour l'acquisition du bien en totalité situé 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67 au prix de 900 000 € et en sus une commission d'agence de 36 000 €.

Il s'agit d'un immeuble en totalité composé de 8 logements dont 2 sont libres et 6 sont occupés par des locataires.

Ce bien est situé dans un secteur où il apparaît nécessaire pour la commune de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti, de veiller à l'attractivité urbaine du quartier et de participer à la requalification de l'habitat.

La cession de ce bien s'inscrit dans une démarche de requalification et de mise en valeur du bâti ancien et permet de poursuivre la dynamique engagée dans le secteur et d'accompagner les constructions récentes

Il est proposé de céder ce bien à la Société I3F, ou tout substitué, afin de poursuivre le projet présenté plus haut.

La Société I3F s'est engagée à acquérir ce bien au prix d'acquisition par la commune soit 936 000 €, majorés des frais notariés d'acquisition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67, au profit de la Société I3F ou tout substitué au prix de 936 000 €, majorés des frais notariés d'acquisition.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016009

Signataire : AD

OBJET : Cession au profit de la Société I3F du bien en totalité situé au 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n°366 du 18 décembre 2015;

Vu l'avis des Domaines en date du 30 octobre 2015 ;

Considérant que le bien est situé dans un secteur où il apparaît nécessaire pour la commune de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti, de veiller à l'attractivité urbaine du quartier et de participer à la requalification de l'habitat, conformément à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que cette préemption s'inscrit dans une démarche de requalification et de mise en valeur du bâti ancien,

Considérant qu'il convient de poursuivre la dynamique engagée dans le secteur et d'accompagner les constructions récentes,

Considérant l'intérêt de céder bien en totalité situé 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67 au profit de la Société I3F, ou tout substitué, afin de poursuivre le projet présenté plus haut,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder bien en totalité situé 18 rue Bernard Palissy et 31 chemin du Haut Saint-Denis à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 67, au profit de la Société I3F ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 936 000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

DIT que la recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

L'adjointe déléguée


Leïla TLILI

Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée

Leïla TLILI


